

**VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020**

Réunion ordinaire du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 2 septembre 2020 à 19 h, par visioconférence, à laquelle sont présents :

Mmes Glenna McGuire  
Mary Pennefather  
Geneviève Poirier-Ghys, membre ressource

MM. Émile Grenon-Gilbert, conseiller municipal et président  
François Deschênes, vice-président  
Sylvain Houle, conseiller municipal  
Bernard Delorme  
Jonathan Robichaud

Sont absents : MM. Martin Duval, membre ressource  
Ghislain Pion

Tous membres du comité et formant quorum, assistés de :

Mme Sarah Tremblay, conseillère en environnement  
Service de l'aménagement du territoire  
et de l'environnement  
Secrétaire du CCEDD

La réunion débute à 19H09.

**2020-64-A      ACCEPTATION      ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020**

**Il est unanimement recommandé**

QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 2 septembre 2020 soit accepté.

**2020-65-A      ACCEPTATION      COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020**

**Il est unanimement recommandé**

QUE le compte rendu de la réunion ordinaire du 5 août 2020 soit accepté, tel que rédigé.

Les deux réviseurs désignés pour le compte rendu de la réunion du 2 septembre 2020 sont MM. François Deschênes et Émile Grenon-Gilbert.

**2020-66-A      ACCEPTATION      MOT DE BIENVENUE**

M. Grenon-Gilbert souhaite la bienvenue aux membres du comité.

**2020-67-A      ACCEPTATION      SUIVI DES ACTIONS DU COMITÉ**

1. Politique de conservation et d'accessibilité des milieux naturels

Mme Tremblay présente l'avancement de la rédaction de la politique, qui doit être présentée au conseil municipal à la fin du mois d'octobre.

2. Politique de ville nourricière

Mme Poirier-Ghys présente l'avancement de la rédaction de la politique. Elle mentionne que le sondage auprès des producteurs agricoles s'est terminé le

23 août, avec dix répondants sur les soixante producteurs sollicités. Les résultats ont été intégrés au texte de la politique qui doit être déposée à la fin du mois de septembre.

3. Programme de contrôle de l'herbe à poux

Le concours d'arrachage d'herbe à poux a pris fin le 31 août. Mme Poirier-Ghys souligne l'augmentation du taux de participation ayant résulté du partage des informations concernant le concours par les groupes Facebook, notamment de la part de l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire.

Les membres du comité soulignent l'importance de poursuivre ce programme au cours des prochaines années et d'impliquer les propriétaires de terrains commerciaux et de terrains vagues. Ils mentionnent également que la Ville doit intensifier ses efforts car l'herbe à poux se trouve en abondance sur les terrains municipaux, notamment au parc de la Gare.

4. Propositions des élèves de l'école Paul-Émile-Borduas (école de la gare)

La recommandation du CCEDD concernant les propositions des élèves de l'école Paul-Émile-Borduas 2020-03-R a été entérinée par le conseil municipal à la séance du 3 août dernier.

2020-68-A

**ACCEPTATION**

**ACTIVITÉS DU COMITÉ 2020 – PLANIFICATION**

Action climatique – mise en œuvre des chantiers de la déclaration d'urgence climatique : actions à prioriser

Le sous-comité mandaté pour revoir la priorisation des actions effectuée par les membres du CCEDD s'est réuni le 12 août. Émile Grenon-Gilbert présente les résultats de cet exercice. Plusieurs des actions municipales proposées sont déjà en place ou en cours d'élaboration à la Ville (voir le document inclus en annexe au compte rendu de réunion). Des recommandations seront déposées au conseil municipal pour trois actions supplémentaires :

- Demander au gouvernement provincial la permission pour les villes d'émettre des obligations vertes (Green Bonds) pour subventionner des infrastructures vertes;
- Réaliser une étude de vulnérabilité aux changements climatiques et élaborer un plan municipal d'adaptation aux changements climatiques;
- Instaurer un projet de gestion différenciée des parcs et des espaces verts pour la protection et la restauration des habitats des insectes et oiseaux nicheurs qui inclura, entre autres, l'approche technique du fauchage écologique des fossés.

2020-05-R

**RECOMMANDATION**

**OBLIGATIONS VERTES**

ATTENDU QUE la Banque mondiale a lancé des obligations en 2008 dans le cadre du processus de stimulation et de coordination des activités des secteurs public et privé visant à lutter contre le changement climatique;

ATTENDU QU'en août 2016, ces obligations ont une valeur de 46 milliards de dollars américains;

ATTENDU QUE les obligations vertes émises par les villes est un moyen puissant de mobiliser des capitaux pour les investissements verts;

ATTENDU QUE les obligations vertes tirent parti des marchés mondiaux à revenu fixe (obligataire), qui sont une source de capital très liquide pour l'investissement;

ATTENDU QUE le Québec a mis en place un programme d'obligations vertes en février 2017 et démontre ainsi son engagement non seulement à l'égard du développement du marché des obligations vertes, mais aussi en ce qui concerne la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE les obligations vertes émises par le gouvernement servent à lever des capitaux qui sont affectés à des projets précis qui engendrent des bénéfices tangibles au Québec en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE les projets financés respectent les lois et les règlements protégeant l'environnement au Québec et doivent démontrer des avantages concrets sur le plan environnemental;

ATTENDU QUE le gouvernement québécois pourrait permettre aux municipalités d'émettre des obligations vertes pour financer des projets d'infrastructures naturelles;

**Après délibérations, il est unanimement recommandé au conseil municipal**

DE faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin qu'il :

- Permettre aux villes québécoises d'émettre des obligations vertes pour le financement d'infrastructures naturelles en s'inspirant de l'initiative de la Ville de Göteborg en Suède. Cet outil financier pourrait permettre aux municipalités québécoises de se financer pour maintenir ou améliorer les infrastructures vertes de la communauté;
- S'assurer ainsi que les initiatives de transition écologiques à l'échelle municipale soient multipliées puisque certaines municipalités qui n'ont pas les fonds nécessaires pourraient désormais mettre en place des pratiques d'aménagement durable.

2020-06-R

RECOMMANDATIONPLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE des événements météorologiques extrêmes (vagues de chaleur plus fréquentes, sécheresses, fortes pluies, verglas, etc.) survenus au cours des dernières années montrent que les changements climatiques se font déjà sentir;

ATTENDU QUE les aléas climatiques affectent déjà la municipalité et que leurs impacts seront vraisemblablement exacerbés au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE même si les changements climatiques sont un problème mondial, leurs effets se font sentir à l'échelon local, et que les mesures doivent être adaptées au contexte municipal afin d'en limiter les impacts au niveau socio-économique, des opérations municipales, du milieu naturel et du bâti;

ATTENDU QU'une pétition de près de 1000 noms a été déposée au conseil municipal en novembre 2019 par les élèves et le personnel de l'école secondaire Ozias-Leduc demandant à la municipalité de mettre en œuvre des programmes et des règlements pour lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le CCEDD a examiné les actions proposées pour les municipalités pour la mise en œuvre des 14 chantiers de la déclaration d'urgence climatique et a retenu, comme action prioritaire, que la Ville mette en place le Chantier 12 par l'adoption d'un plan municipal d'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QU'une démarche d'identification des impacts clés et des vulnérabilités aux changements climatiques propres à la Ville de Mont-Saint-Hilaire est essentielle à la mise en œuvre d'un plan adapté visant à augmenter la résilience de la communauté face aux impacts négatifs et à profiter des bénéfices potentiels;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) propose, par le biais du programme Climat municipalités, une démarche s'inspirant du contenu du guide du consortium scientifique Ouranos destiné au milieu municipal québécois et intitulé *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques*;

**Après délibérations, il est unanimement recommandé au conseil municipal**

DE s'assurer que la Ville mette en œuvre les ressources nécessaires afin de réaliser les études des vulnérabilités et des risques et de produire un plan d'adaptation aux changements climatiques propre à la Ville de Mont-Saint-Hilaire conforme à la démarche proposée par le MELCC.

2020-07-R

**RECOMMANDATION****PROJET DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES PARCS ET ESPACES VERTS**

ATTENDU QU'une pétition de près de 1000 noms a été déposée au conseil municipal en novembre 2019 par les élèves et le personnel de l'école secondaire Ozias-Leduc demandant à la municipalité de mettre en œuvre des programmes et des règlements pour lutter contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le CCEDD a examiné les actions proposées pour les municipalités pour la mise en œuvre des 14 chantiers de la déclaration d'urgence climatique et a retenu, comme action prioritaire, que la Ville mette en place le Chantier 13 concernant la protection de la biodiversité;

ATTENDU QUE l'aménagement et l'entretien des espaces verts en milieu rural et urbain peut être géré au moyen d'une approche écologique prenant en compte la localisation et les usages de ces espaces de manière à favoriser la protection de la biodiversité et des habitats fauniques et floristiques tout en évitant la prolifération des espèces nuisibles;

ATTENDU QUE le Centre de la Nature a demandé l'assistance de la Ville pour un projet pilote concernant la gestion écologique du fauchage des fossés. Les objectifs du projet étant de maximiser la biodiversité de ces milieux, favoriser les espèces bénéfiques (asclépiades et plantes mellifères indigènes), contrôler les espèces exotiques envahissantes (phragmite), contrôler les espèces nuisibles (herbe à poux), protéger les oiseaux champêtres et sensibiliser la population à l'enjeu de la gestion écologique des fossés;

ATTENDU QUE la Ville a adopté la résolution 2020-119 au conseil municipal du 6 avril dernier appuyant la démarche de la Ville de Beloeil auprès du MTQ pour la gestion écologique des fossés;

ATTENDU QU'une approche de gestion différenciée des parcs et espaces verts nécessite une démarche structurée et participative, impliquant la mise en œuvre de ressources internes à la Ville et de divers intervenants du milieu;

**Après délibérations, il est unanimement recommandé au conseil municipal**

DE consentir à ce que la Ville élabore et mette en œuvre un projet de gestion différenciée des parcs et des espaces verts pour la protection et la restauration des habitats des insectes et oiseaux nicheurs qui inclura, entre autres, l'approche technique du fauchage écologique des fossés.

2020-08-R

**RECOMMANDATION VILLE AMIE DES ABEILLES**

ATTENDU QUE les abeilles et les autres pollinisateurs autour du globe sont victimes d'un déclin inquiétant du fait du morcellement des terres, de la perte d'habitats, de l'utilisation de pesticides, de l'industrialisation de l'agriculture, du changement climatique et de la propagation de maladies et de parasites, menaçant ainsi le bon état futur de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la Ville de Mont-Saint-Hilaire, déploie de nombreux efforts pour la protection des abeilles dans la conception et l'entretien des aménagements municipaux ainsi que par l'application de son règlement concernant l'utilisation des pesticides sur son territoire;

ATTENDU QUE protéger les pollinisateurs favorise la prise de conscience environnementale et le maintien du bon état écologique, tout en améliorant les échanges et l'engagement parmi les membres de la communauté;

ATTENDU QU'en devenant une Ville amie des abeilles, la Ville peut mettre en valeur des initiatives déjà en place et engager davantage les communautés locales à faire preuve de créativité et d'innovation dans le but de promouvoir une vie plus saine au sein de la communauté;

ATTENDU QUE l'objectif de la désignation Bee City Canada est la promotion d'habitats et de communautés en bon état et durables pour les pollinisateurs;

**Après délibérations, il est unanimement recommandé au conseil municipal**

D'accepter que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage officiellement à poursuivre ses efforts pour la protection des abeilles et des pollinisateurs dans les espaces publics

et privés en proposant sa candidature à Bee City Canada en vue de l'obtention de sa désignation de Ville amie des abeilles;

DE prévoir dans son budget les sommes nécessaires au maintien de cette reconnaissance à partir de 2022, soit 200\$ par an;

DE s'assurer que cet événement fasse l'objet de communications appropriées signifiant le début de l'engagement de la Ville comme amie des abeilles.

2020-69-A

ACCEPTATIONVARIA

1. SUIVI - Programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables

La recommandation 2020-04-R sera revue au conseil municipal du 8 septembre 2020. Un suivi sera fait lors de la rencontre du CCEDD du mois d'octobre.

2. Règles d'organisation et fonctionnement du CCEDD

Les membres abordent la question des potentiels conflits d'intérêt et la manière de les reconnaître et de les éviter. M. Grenon-Gilbert rappelle que les membres doivent éviter de se placer dans des situations où ils pourraient avoir un intérêt ou un avantage personnel ou professionnel. Aussi, lorsque des membres désirent présenter des projets qui pourraient les mettre dans une situation de conflit d'intérêt, ils doivent le faire par les voies administratives et politiques conventionnelles plutôt que par le biais du CCEDD.

2020-70-A

ACCEPTATIONLEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,

**Il est unanimement recommandé**

QUE l'assemblée soit levée à 21h00.

---

Sarah Tremblay, secrétaire

---

Émile Grenon-Gilbert, président